



Conseil supérieur de l'audiovisuel Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception de la déclaration du service « Tout va bien » introduite par l'éditeur « Z ! » (ASBL)

La déclaration du service « Tout va bien », introduite par l'ASBL « Z ! » est soumise au Collège d'autorisation et de contrôle (ci-après « le Collège »). Il s'agit d'un service télévisuel non linéaire distribué sur internet.

En sa séance du 18 mars 2021, le Collège accuse réception de cette déclaration. Il acte qu'elle contient les informations requises par le décret coordonné sur les services de médias audiovisuels.

Le Collège rappelle à l'éditeur que les modifications apportées aux informations contenues dans sa déclaration doivent faire l'objet d'une notification au CSA.

Le Collège souhaite plein succès à l'éditeur dans ses activités audiovisuelles.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2021

Karim Ibourki
Président

DocuSigned by:
Karim Ibourki
08013E62BA9E470...

DocuSigned by:
Mathilde Alet
8CA19B3ED537454...